

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	4e trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
23	Evolution de la population en zone inondable dans les TRI

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI contribue-t-il à la planification d'un aménagement du territoire résilient aux inondations ?
	Le PGRI contribue-t-il à une meilleure intégration du risque inondation dans la gestion des eaux pluviales ?
	Le PGRI permet-il de renforcer et partager la connaissance des aléas d'inondation et des enjeux exposés ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	1–Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	1A – 1B – 1C – 1E – 4B
Disposition(s) concernée(s)	Nombreuses dispositions
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes – Aménagement résilient - Amélioration de la connaissance des enjeux
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive

Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Population à l'IRIS (INSEE - valeur 2018) et contours IRIS grand échelle (IGN) – Table unifiée des parcelles (TUP - valeur 2021) des fichiers fonciers (MAJIC) – Table des bâtiments (BD Topo - valeur 2020) – Table des communes (BD Topo) - Périmètre des TRI (arrêté) – Cartographie de l'aléa d'inondation (débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement) pour le scénario moyen (100 – 300 ans) dans les TRI - Limites du bassin Seine-Normandie - BD-Carthage - cours d'eau principaux (BD Carthage – SANDRE)		
Sources des données de base	INSEE – IGN – DGFIP – Géorisques – DRIEAT et DREAL		
Modalités de collecte des données de base	Récupération des cartographies des zones inondables (scénario moyen) – Extraction des autres données...		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>1 – Affectation de la population infra communale dans les bâtiments (nature indifférenciée)</p> <p>2 - Détermination du caractère inondable ou non des bâtiments : <i>considéré comme inondable si compris partiellement ou totalement en zone inondable (enveloppe la plus large des différents types d'inondation pour le scénario moyen)</i></p> <p>3 – Calcul de la population en zone inondable</p> <p>4 – Calcul de l'indicateur : <i>Population estimée en zone inondable des communes en TRI/ Population totale dans les communes en TRI</i></p> <p>5 – Production de cartes à l'échelle du bassin avec une représentation par TRI de la part de population en zone inondable, et à l'échelle de chaque TRI avec une représentation par commune (Atlas)</p> <p>6 – Production de tableaux par commune et par TRI, avec la population totale, la population en zone inondable, ainsi que sa proportion</p>		
Tendance souhaitée	Diminution		
Résultats	2021	2024	2027
	14,6 %		
Commentaire	Indicateur nouveau, il s'intéresse uniquement aux enjeux humains. Dans le cadre de l'élaboration du PGRI 2022 – 2027, la population dans les zones inondables (enveloppe approchée des inondations potentielles) pour chacune des SLGRI, avait été déterminée. Il semble toutefois plus pertinent de s'intéresser aux territoires à risques importants d'inondation (TRI) qui d'une part concentrent le plus d'enjeux, et d'autre part ont fait l'objet de cartographies des aléas (scénarios fréquent, moyen et extrême) plus précises. Le scénario moyen correspond le plus souvent au scénario retenu dans le cadre des PPR (période de retour 100 ans). L'objectif est d'identifier rapidement l'évolution des enjeux dans les zones les plus à risques. La question de la réduction de la vulnérabilité des enjeux présents n'est pas abordée avec cet indicateur. A l'échelle des TRI du bassin Seine-Normandie, la population en zone inondable est évaluée (valeur 2021) à 1 151 000 personnes pour une population totale de 7 861 000 personnes, avec d'importantes variations selon les territoires.		